

COMMUNE DE SAINT SÈVE

CARTE COMMUNALE

DÉPARTEMENT DE LA GIRONDE

SAINT SÈVE

ZONAGE



DOSSIER SOUMIS A ENQUÊTE PUBLIQUE
DU AU

DOSSIER APPROUVÉ EN SÉANCE DU
CONSEIL MUNICIPAL DU
ET PAR
ARRÊTÉ PRÉFECTORAL DU

1. RAPPORT DE PRÉSENTATION

2. ZONAGE

3. RÈGLEMENT NATIONAL D'URBANISME

4. ANNEXES

5. AVIS ET ENQUÊTE PUBLIQUE



ECHELLE : 1/5000



APIETA

LEGENDE



Zone U
dite constructible



Zone N
dite naturelle

Secteur où les constructions sont autorisées.

Secteur où les constructions ne sont pas admises, à l'exception de l'adaptation, la réfection ou l'extension des constructions existantes ou des constructions et installations nécessaires à des équipements collectifs, à l'exploitation agricole ou forestière et à la mise en valeur des ressources naturelles.